

Rennes, le 11 décembre 2018

Répondu le :

Destinataires :

- ✉ Présidents des associations départementales des maires

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

La vie économique d'une exploitation agricole laitière dépend très fortement d'une programmation rigoureuse de divers flux : collecte régulière du lait tous les 2 à 3 jours, livraison de l'aliment du bétail et fourniture de combustibles (gaz, fuel ...). Les épisodes neigeux et de grand froid peuvent avoir des répercussions importantes s'ils ne sont pas anticipés.

La zone de défense et de sécurité Ouest et des plans départementaux assurent cette veille visant à mieux anticiper les épisodes de grand froid et à en minimiser les conséquences sur la desserte des entreprises agricoles et agroalimentaires.

Nous souhaitons attirer votre attention sur l'accès proche des exploitations agricoles. Il appartient, en effet, aux communes de mettre en place un service hivernal doté de moyens efficaces et respectueux du principe de l'égalité des citoyens. Cela concerne notamment les opérations de déneigement.

Afin d'assurer un déneigement précoce des routes accédant aux exploitations agricoles avant le damage de la neige, il est utile et nécessaire de coordonner les actions.

Les communes, pour assurer leur mission, peuvent associer en opportunité les exploitants agricoles, par la réalisation de conventions ou au moyen de la réserve communale de sécurité civile pour les secteurs les plus exposés à un enneigement.

Nous vous demandons de sensibiliser les communes à leurs obligations et à l'opportunité de réaliser des conventions avec les exploitants agricoles. De notre côté, une sensibilisation des producteurs est en cours pour leur implication.

Comptant sur votre soutien,

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président du CILQUEST,
Gérard CHOQUET.

